

***DELEGATION DE M. Jacques RESPAUD***

**C -20070006**

## **Le devenir de Castéja**

Monsieur le Maire,

L'avenir des bâtiments de l'ancienne institution nationale des sourdes-muettes « Castéja » reste incertain. Plusieurs services de la Préfecture vont s'y installer le temps des travaux sur le site de Mériadeck. Cela retarde les échéances mais n'entame pas la volonté de l'Etat de vendre ces bâtiments à des promoteurs immobiliers.

Ce délai supplémentaire ne peut-il être l'occasion de mener une véritable réflexion sur le devenir de cet édifice majeur ? Castéja a été conçu à l'origine pour recevoir du public, ne peut-on envisager d'autre solution que de le voir transformé en appartements ? Serait-il inconcevable de le réhabiliter dans le but d'y installer un établissement public ?

Dans le cas où sa vente à un ou plusieurs promoteurs devait être inéluctable nous souhaiterions qu'une proportion importante des appartements soit consacrée au logement social.

**Jacques RESPAUD**

**M. LE MAIRE.** -

Dernière question, celle de M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, je retiens votre nouvelle idée d'aujourd'hui : supprimer les gratuits.

**M. LE MAIRE.** -

Ah je n'ai pas dit ça ! Voyez comme vous êtes ! L'art de déformer la pensée. J'ai dit que trop de tracts étaient distribués sur la voie publique et qu'on gâchait du papier. Je n'ai pas dit que je voulais supprimer quoi que ce soit, ni interdire les gratuits. Ça ce n'est pas correct.

**M. RESPAUD.** -

Concernant le devenir de Castéja :

Monsieur le Maire, l'avenir des bâtiments de l'ancienne institution nationale des sourdes-muettes « Castéja » reste incertain. Plusieurs services de la préfecture vont s'y installer le temps des travaux sur le site de Mériadeck. Cela retarde les échéances mais n'entame pas la volonté de l'Etat de vendre ces bâtiments à des promoteurs immobiliers.

Ce délai supplémentaire ne peut-il être l'occasion de mener une véritable réflexion sur le devenir de cet édifice majeur ?

Castéja a été conçu à l'origine pour recevoir du public. Ne peut-on envisager d'autres solutions que de le voir transformé en appartements ? Serait-il inconcevable de le réhabiliter dans le but d'y installer un établissement public ?

Dans le cas où sa vente à un ou plusieurs promoteurs devrait être inéluctable, nous souhaiterions qu'une proportion importante des appartements soit consacrée au logement social.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. DUCHENE.

**M. DUCHENE.** -

Mon cher collègue, vous appelez l'attention de Monsieur le Maire sur le devenir de l'immeuble Castéja appartenant à l'Etat et que ce dernier a indiqué en son temps vouloir vendre.

L'importance de cet immeuble ne nous a jamais échappé. Dès novembre 2004 le Maire avait ainsi indiqué au préfet certains éléments de programmes qu'il nous apparaissait nécessaire d'être pris en compte dans le cahier des charges de cette importante opération :

Premièrement, le devenir architectural du site.

La consultation devra interdire la destruction de l'immeuble patrimonial historique. En tout état de cause, ce site est situé dans le périmètre de protection défini au projet de PLU au titre de l'article L.123.1.7 permettant de garantir cette contrainte.

Deuxièmement, la présence de logements sociaux.

Une opération de cette importance doit s'inscrire dans l'objectif de mixité sociale poursuivi par l'Etat. C'est pourquoi la Ville demande que la consultation prévoie une obligation de réalisation de 30% de logements sociaux.

Troisièmement, les équipements publics.

La Ville souhaite que la consultation intègre la possibilité de réalisation d'une école maternelle et demande à ce que les opérateurs fassent une proposition de localisation qui pourrait de préférence se situer sur la rue Thiac. La Ville pourrait en acquérir le foncier correspondant, directement auprès de l'Etat.

Aujourd'hui ces éléments restent tout à fait d'actualité, même si la qualification des locaux de la préfecture a différé la mise en œuvre du projet Castéja. Nous veillerons le moment venu à ce qu'ils soient pris en compte.

Par contre, la Ville n'a pas connaissance d'établissement public qui pourrait, au regard de l'importance de cet ensemble immobilier, être intéressé par une acquisition globale.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mes chers collègues l'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie.

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h 10)